

Retour de la CSSCT du 19 décembre

pour tous les salariés de l'établissement Guyancourt sites Aubevoive, Cléon, Douai, Guyancourt, Lardy et Vélizy

1. Bilan des Accidents du travail du 4^{ème} trimestre

A fin octobre sur le périmètre Ile de France complet, les différents indicateurs suivis sont en dégradation par rapport à 2021 et 2022.

Indicateurs TCR/CTA	Résultats 2022	objectifs annuels 2023 EIF (direction HSE)	Résultats 2023 (Janv. - octobre)
FR0 _R (fréquence d'AT)	1,03	≤ 1,7 (-34% vs objectif 2021 soit n ≤ 44)	1,28 - 😊
FR1 _R (fréquence d'AT « sérieux », avec soins ext.)	0,22	≤ 0,2 (-34% vs objectif 2021 soit n ≤ 5)	0,40 - 😞
FR2 _R (fréquence d'AT avec arrêt)	0,11	≤ 0,31 (-34% vs objectif 2021 soit n ≤ 8)	0,56 - 😞
Jours d'arrêt suite à AT	49	≤ 330 (-34% versus résultats 2019)	115 - 😊
Accidents « GUR »	0	≤ 1 (R)	1 - 😊
Note 'moyenne' 10F	-	60%	-
RS7	1,80	< 1,95 (« partiellement satisfaisant »)	-

L'analyse des accidents tous types confondus démontre l'importance du respect des Fondamentaux de la Sécurité et tout particulièrement l'impact des actions 5S quand celles-ci ne sont pas exécutées régulièrement. Des actions vers les entreprises extérieures sont également engagées pour améliorer la sécurité des salariés travaillant sur les sites EIF.

Zoom Lardy :

👉 Suite au « presque-accident » de fin septembre, un CPI est engagé pour l'achat d'une dépanneuse, équipée de caméras pour renforcer la visibilité, pour l'évacuation de châssis et/ou véhicules complets des ateliers ou des pistes. Ce CPI a été prévu pour d'autres sites que Lardy où le besoin est identique.

La CFE-CGC a réclamé la communication du délai d'approvisionnement de ces nouveaux équipements.

👉 Concernant le **déploiement des Fiches Emplois** de la nouvelle classification, **la CFE-CGC alerte sur une situation difficile** remontée par certains salariés de ce site : leur travail effectif n'est pas reconnu dans la FDE proposée ce qui est ressenti comme dégradant pour les personnes.

Le médecin du travail confirme que le déploiement de ces FDE induit un ressenti d'injustice voir de révolte pour certains salariés quand une partie de leurs tâches n'est pas notée dans la FDE. Le médecin ajoute que ce ressenti est constaté par ses consœurs et confrères, y compris pour des salariés du Technocentre.

En fin de séance, le médecin insiste sur l'effort à faire en termes d'harmonisation des pratiques et d'explications à donner pour le déploiement des FDE. La manière d'appliquer et de comprendre la classification des emplois semble différente d'une direction Métier à une autre qui alimente le ressenti d'injustice.

👉 D'après ses propres retours terrain, la CFE-CGC confirme et regrette ces disparités dans le déploiement d'une direction métier à une autre, ainsi que la méconnaissance des nouvelles phases de déploiement définies par la DRH France.

Contact

CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 18

Mail : cfecgctechno@gmail.com

2. Fonctionnement de la CSSCT à la suite de la création d'Ampère au 1^{er} novembre

La CFE-CGC a adressé les questions sur les prérogatives de la CSSCT en cas d'accident dans les équipes métiers Renault sas des sites de Lardy, Cléon et Douai nouvellement rattachés à l'établissement de Guyancourt.

En prenant exemple sur le cas de collaborateurs Renault sas de Cléon :

en cas d'accident, qui gère le sujet (comprox, cssct) cléon ou guyancourt ?

- En cas d'accident survenant dans des secteurs exploités par des collaborateurs de Guyancourt (équipes du 'Process Engineering' / ILN / ...), et du fait même de leurs activités - indépendamment de toutes interférences avec l'hébergeur (Cléon), les IRP compétentes seront celles de Guyancourt.
- si l'origine de l'accident est liée à l'hébergeur, alors les IRP compétentes seront celles de Cléon (au sens où les entités de Guyancourt agissent au même titre qu'une entreprise extérieure, hébergées au sein de l'usine).

Les élus CSE Guyancourt ont donc bien mandat sur ces nouveaux secteurs. S'ils ont besoin d'accéder au site en question, la direction indique qu'ils doivent faire une demande d'accès au responsable des relations sociales du site avec quelques jours de prévenance. L'accès sera géré comme une demande visiteur (GDV).

Autres questions posées par la CFE-CGC et réponses données en séance :

dans quels indicateurs seront comptabilisés les accidents ?

- Les éventuels accidents de collaborateurs de Guyancourt seront intégrés aux indicateurs de la CSSCT de Guyancourt.
- Les DAT sont transmises à la CPAM par l'équipe de T. CAILLIET, dès lors qu'elle est prévenue par l'entité HSE de Cléon de la survenance d'un événement, après passage à l'infirmier de l'usine ou intervention des A2P.

avec l'arrivée d'activité industriel sur le périmètre de Guyancourt, faut-il revoir la grille d'évaluation des risques de l'établissement de Guyancourt

- selon l'organisation du groupe, nous établissons un DUERP par site et par entité juridique.
- Le DUERP déjà existant (= celui établi historiquement par l'équipe 'HSE' de Cléon), en ce qui concerne les secteurs exploités par des collaborateurs de Guyancourt (équipes du 'Process Engineering' / ILN / ...), sera actualisé si nécessaire, et associé à celui de Guyancourt.

3. Impact de la création d'Ampère sur les plans de prévention

Là aussi, la CFE-CGC a demandé clarification :

que se passe-t-il quand des salariés de Renault vont travailler (et non pas visiter) dans un atelier Ampère et réciproquement ?
devons-nous faire des plans de prévention ? des formations aux postes ? comment la confidentialité des véhicules est-elle gérée ?
comment sont gérés les accès ?

- une analyse des risques d'interférences est nécessaire, de même que la rédaction d'un plan de prévention pour déterminer qui (Renault ou Ampère) doit mettre en œuvre les mesures de prévention.
- Des formations au poste sont bien sûr nécessaires (les supports HSE traditionnels sont alors utilisés : FSP / FMA / FOS LOTO / Guide SWI / carnets de bord).
- Les règles en matière de confidentialité et d'accès sont *a priori* inchangées et restent gérés par la D2P et la Direction Métier

Les plans de prévention doivent donc être reconsidérés. Si des salariés Renault sas vont travailler dans un atelier géré par Ampère, le responsable de l'atelier doit établir un plan de prévention pour ces intervenants.

**Pour tous les sujets de Santé Sécurité et Conditions de travail,
vos représentants CFE-CGC sont à votre écoute,
N'hésitez pas à les solliciter
à Aubevoye, Cléon, Douai, Guyancourt, Lardy et Vélizy !**

Contact

CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 18

Mail : cfecgtechno@gmail.com

RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT



www.cfecgc-intercentre-renault.fr